

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 5 avril 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de pouvoirs : 2

Le douze avril deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 27 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 2 membres du Conseil Municipal :**

Mme Martine PANNETIER à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20230412-029

**Matière :** 7.10 - Finances locales – divers

**Objet :** BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EFFACEMENT DE DETTES

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 28 mars 2023 ;

Considérant que la Commission de surendettement des particuliers a prononcé l'effacement de dettes pour un montant total de 1.089,46 € sur le budget annexe de l'eau et de 594,52 € sur le budget principal ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces abandons de créances et autorise le mandatement du montant total de 1.089,46 € au compte 6542 du budget annexe de l'eau et de 594,52 € au compte 6542 du budget principal.**

*Fait en Mairie d'Ussel, le 12 avril 2023*

Accusé de réception en préfecture  
019-21 1927504-20230412-DL20230412-029-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2023  
Date de réception préfecture : 13/04/2023  
Date de mise en ligne : 14/04/2023



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

*Christophe Arfeuillere*  
Christophe ARFEUILLERE